

11817
Déposé au Greffe

le 15 NOV. 2007

sous le N° 2711817
RCS N° 01 B 1789

S.A.S. 2 C
S.A.S. AU CAPITAL DE 39 000 €
25 Rue de la Californie
44400 REZE
440 082 493 R.C.S. NANTES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 11 MAI 2007

L'an deux mille sept,

Le onze mai à 10 heures,

Les actionnaires de la " S.A.S. 2 C " au capital de 39 000 Euros, divisé en 3 900 actions de 10 Euros chacune, se sont réunis au siège social de la société, sur convocation qui leur a été adressée individuellement par le président.

Sont présents :

- Monsieur CANTIN Christophe, propriétaire de 3 315 actions
- Monsieur BOURGAULT Patrice, propriétaire de 195 actions
- Monsieur PINSON Yannick, propriétaire de 195 actions
- Monsieur GENDROT Bruno, propriétaire de 195 actions

SOIT AU TOTAL..... 3 900 actions

représentant l'intégralité du capital social.

L'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur CANTIN Christophe, en sa qualité de Président, préside la séance.

Monsieur BRODU Guy, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est présent.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- ◆ la minute de la lettre adressée à chaque actionnaire,
- ◆ la feuille de présence à l'assemblée,
- ◆ l'inventaire, le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31.12.2006,
- ◆ le rapport de gestion.

Il déclare que les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social pendant les 15 jours précédant l'assemblée. Celle-ci lui en donne acte.

PB GB YP
Cec

Puis, Monsieur CANTIN Christophe rappelle à l'assemblée qu'elle s'est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2006,
- affectation des résultats,
- approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce,
- renouvellement du mandat des commissaires aux comptes,
- questions diverses.

Après avoir rappelé l'ordre du jour de l'assemblée, le Président donne lecture du rapport de gestion et des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes.

La discussion étant ouverte et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2006

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice couru du 01.01.2006 au 31.12.2006 approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président et au Commissaire aux Comptes de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 220 883 € ainsi que suit :

- au compte "report à nouveau" 220 883 €

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conventions de l'article L.225-38 du Code de Commerce qui sont nées ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice, telles qu'elles sont énoncées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

QUATRIEME RESOLUTION – RENOUELEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant actuels, savoir :

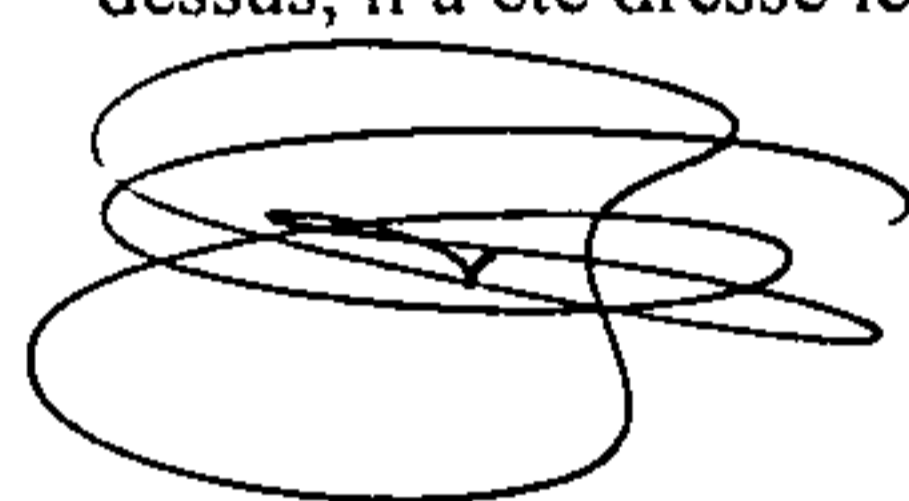

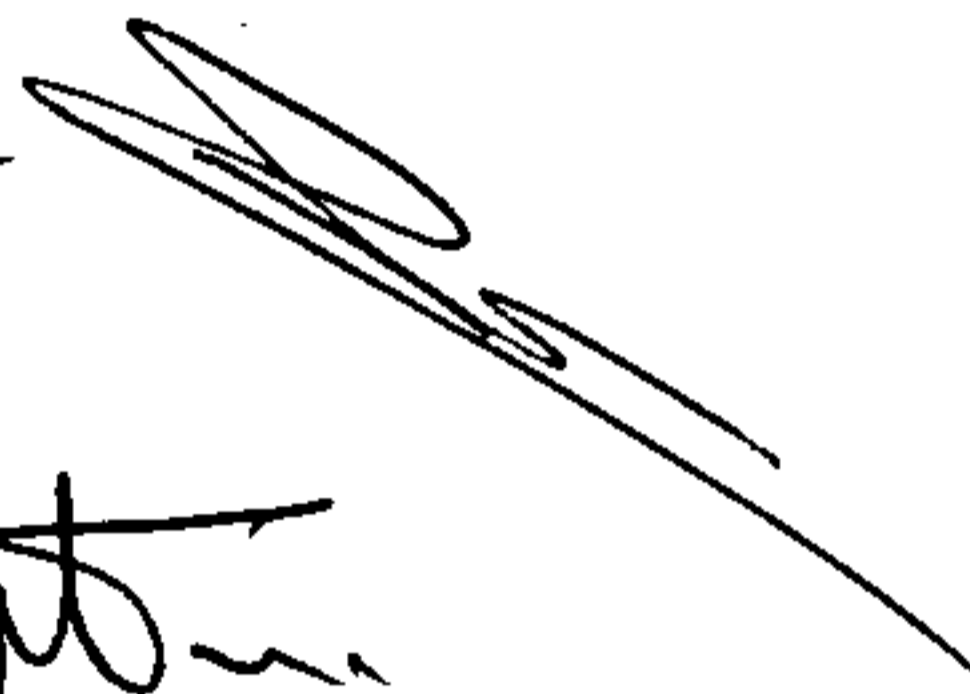
PS GB Y.P
dec

Commissaire aux Comptes Titulaire : Monsieur ALLAIRE Denis – 7 rue Mathurin
Brissonneau – 44100 NANTES.

Commissaire aux Comptes Suppléant : Monsieur BIZET Thierry – 12 rue Jules verne – 44700
ORVAULT.

Pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'exercice clos le 31.12.2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures. De tout ce que
dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé du Président et des actionnaires.


GB


Thierry Bizet